

Cette modification a pour but de fournir des réponses aux questions des fournisseurs à la section A.

SECTION A

Questions et réponses

Question 1

La question suivante concerne la section 3.1.3 de la page 9, la demande d'offre à commandes (DOC) stipule que « *chaque région doit être physiquement séparée avec des documents complets* ». Est-ce à dire que si un soumissionnaire choisit de proposer une offre pour chaque région, il lui faudrait 3 offres techniques, 3 offres financières et 3 certifications et informations complémentaires? Essentiellement, l'offrant doit créer trois offres distinctes?

Réponse 1

Conformément à la partie 3 - Instructions pour la préparation des offres de la demande, « *Chaque région sera évaluée de façon indépendante, sans égard aux autres régions soumises par cet offrant. Par conséquent, chaque région doit être physiquement distincte avec des documents complets.* »

Si l'offrant soumet plus d'une offre, l'offrant doit fournir des offres distinctes pour chaque région.

Question 2

À la page 7, article 2.5 Lois applicables, il est dit que l'Offrant peut substituer l'Ontario à une province ou à un territoire applicable. Où aurions-nous besoin de faire cette substitution?

Réponse 2

L'offrant peut spécifier la province ou le territoire applicable dans son offre et il sera modifié à l'émission de l'Offre à commandes, le cas échéant.

Question 3

Veuillez préciser le type de formation aux premiers soins requis : Urgence ou Standard.

Réponse 3

Conformément à l'article 3.2.4.1 Exigences minimales en matière de formation pour les surveillants de détenus et les superviseurs de l'annexe A de l'énoncé de travaux, *Certificat valide de secourisme élémentaire et de réanimation cardiorespiratoire (RCR) au niveau de formation offert par Ambulance Saint Jean (ou l'équivalent)* est requis.

LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MEMES